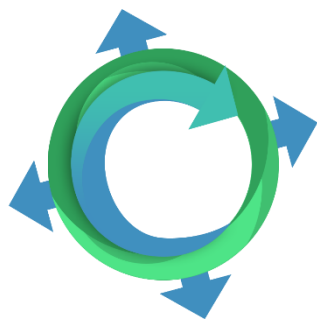


Politique de
tarification
étudiante du



TAC
de La Mitis

20 octobre 2020

Contenu

Objectifs du document	1
1. Critère d'admissibilité	2
2. Procédure de validation	2
3. Révocation des privilèges associés à la tarification étudiante.....	2
4. Comment profiter de la tarification étudiante	3
5. Tarifs réduits pour les étudiants selon le service de transport du TAC de La Mitis et le mode de paiement	3
6. Accompagnateur (spécifique au transport adapté).....	4
Annexe 1	5

OBJECTIFS DU DOCUMENT

Ce document vise à établir les modalités quant à la tarification étudiante. Il définit les critères d'admissibilité, la procédure de validation pour adhérer à la tarification réduite étudiante et les motifs de révocation des privilèges.

1. CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ

Pour être éligible à la tarification étudiante, l'utilisateur doit être âgé de 6 à 11 ans ou être âgé de 12 ans et plus en présentant une pièce justificatrice au TAC de La Mitis. Les pièces justificatrices acceptées sont une carte étudiante valide pour l'année en cours au nom de l'étudiant ou une attestation d'études émise par son établissement scolaire (2^e partie du Formulaire de demande d'admission à l'*Annexe 1*).

2. PROCÉDURE DE VALIDATION

Pour toute demande d'adhésion à la tarification étudiante, l'utilisateur doit dans un premier temps remplir le formulaire prévu à cet effet, disponible au bureau du TAC de La Mitis ou en faire la demande au tcmitis@globetrotter.net (*Annexe 1*). Ensuite, il doit se présenter avec le formulaire complété au bureau du TAC de La Mitis et, s'il est âgé de 12 ans et plus, avec une carte étudiante valide pour l'année en cours au nom de l'étudiant ou une attestation d'études émise par son établissement scolaire (2^e partie du Formulaire de demande d'admission à l'*Annexe 1*). **L'utilisateur ne peut profiter de la tarification étudiante tant que le TAC de La Mitis ne lui a pas explicitement indiqué qu'il avait été admis à la tarification étudiante.** Par la suite, pour conserver son adhésion à la tarification étudiante, l'étudiant doit confirmer son statut d'étudiant chaque année en remplissant de nouveau le formulaire et, si nécessaire, en présentant une pièce justificatrice valide pour l'année en cours. Il doit confirmer son statut d'étudiant avant la date de renouvellement indiqué en bas de son formulaire d'adhésion qui correspond à la date d'anniversaire de l'admission de l'étudiant ou de toute autre date indiquée par le TAC de La Mitis.

3. RÉVOCATION DES PRIVILÈGES ASSOCIÉS À LA TARIFICATION ÉTUDIANTE

La tarification étudiante se veut un privilège accordé à un utilisateur et non un droit. Le TAC de La Mitis se réserve le droit de vérifier à tout moment qu'il le juge nécessaire que tous ceux qui profitent de la tarification étudiante possèdent le statut d'étudiants durant la validité de leur adhésion. Dans le cas où le statut d'un utilisateur aurait changé durant cette période de validité, son adhésion à la tarification étudiante se verrait révoquée. Toute personne qui abuse de ce privilège ou est soupçonnée de fraude pourrait subir des sanctions, sans s'y limiter, tel un avertissement pour une première offense, une exclusion à la tarification étudiante pour une période d'un an lors d'une deuxième offense et l'exclusion définitive à la tarification étudiante pour une troisième offense. Le choix de la sanction reste en tout temps à la discrétion du TAC de La Mitis.

4. COMMENT PROFITER DE LA TARIFICATION ÉTUDIANTE

Par les paiements à la pièce directement à l'embarquement où seule la monnaie exacte est acceptée.

Par l'acquisition de carnets de billets, il existe pour l'instant deux moyens de s'en procurer qui sont :

- 1- Se rendre directement aux bureaux du TAC de La Mitis et effectuer le paiement sur place.
- 2- Communiquez avec nous au 418-775-6384 ou au 418-775-8808 la journée ouvrable avant votre déplacement ou mentionnez-le lors de votre réservation afin que votre carnet de billet vous soit remis lors de votre embarquement ou soit remis à votre établissement. Les modes de paiement acceptés pour cette méthode sont le paiement en argent exact ou par chèque directement au conducteur de l'autobus lors de votre déplacement.

Par l'adhésion aux laissez-passer, il existe pour l'instant deux moyens de s'en procurer qui sont :

- 1- Se rendre directement aux bureaux du TAC de La Mitis et effectuer le paiement sur place.
- 2- Communiquez avec nous au 418-775-6384 ou au 418-775-8808 la journée ouvrable avant votre déplacement ou mentionnez-le lors de votre réservation afin que votre laissez-passer soit activé lors de votre prochain embarquement. Les modes de paiement acceptés pour cette méthode sont le paiement en argent exact ou par chèque directement au conducteur de l'autobus lors de votre déplacement.

5. TARIFS RÉDUITS POUR LES ÉTUDIANTS SELON LE SERVICE DE TRANSPORT DU TAC DE LA MITIS ET LE MODE DE PAIEMENT

<i>Mode de paiement</i>	Transport adapté et collectif	Transport Inter MRC
 Paiement en argent	2,25 \$	3,50\$
Carnet de billets	22,50\$	35,00\$
Laissez-passer	55,00 \$	87,50 \$

À noter qu'à aucun moment il n'y aura un remboursement pour les paiements en argent au tarif régulier ainsi que les carnets de billets au tarif régulier et les laissez-passer au tarif régulier qui ont déjà été achetés. Il vous est conseillé d'effectuer des paiements en argent directement au conducteur lors de chacun de vos déplacements

avant que le TAC de La Mitis vous informe explicitement de la validation de votre adhésion tarification étudiante.

6. ACCOMPAGNATEUR (SPÉCIFIQUE AU TRANSPORT ADAPTÉ)

Étant conscient du rôle important des accompagnateurs auprès de la clientèle adaptée au sujet de leur autonomie et de leur cheminement personnel, le TAC de La Mitis tient à conserver ses bonnes pratiques afin de favoriser la participation des accompagnateurs dans les déplacements des utilisateurs du transport adapté qui le nécessitent, et ce, au même tarif que ceux-ci. Ainsi, si le comité d'admission du transport adapté établit que l'utilisateur nécessite un accompagnement facultatif, l'accompagnateur de cet utilisateur bénéficiera de la réduction de la tarification étudiante lorsqu'il accompagnera l'utilisateur qui en bénéficie. Dans le cas d'un type d'accompagnement obligatoire ou de familiarisation qui imposent, par nécessité, à l'accompagnateur d'être présent avec l'utilisateur du transport adapté lors de chacun de ses déplacements, aucuns frais ne seront perçus auprès de l'accompagnateur. Cette gratuité appliquée selon la *Politique d'Admissibilité du Transport Adapté* du *Ministère des Transports du Québec*.



Formulaire de demande d'admission pour la tarification étudiante

1. À remplir par le demandeur, le parent, le tuteur ou l'intervenant

Prénom et nom de l'étudiant :

(Tel qu'indiqué sur la carte étudiante
ou la carte de la RAMQ)

Date de Naissance :

(jour/mois/année)

*Nom de l'établissement
d'enseignement :*

No téléphone de l'établissement :

Adresse et ville de l'établissement :

Code permanent de l'étudiant :

(Inscrit sur la carte étudiante)

Le TAC de La Mitis se réserve le droit de vérifier à tout moment qu'il le juge nécessaire que tous ceux qui profitent de la tarification étudiante possèdent le statut d'étudiants durant la validité de leur adhésion. Dans le cas où le statut d'un utilisateur aurait changé durant cette période de validité, son adhésion à la tarification étudiante se verrait révoquée.

En connaissance de cause, je consens à ce que l'établissement scolaire, que je fréquente ou que mon enfant fréquente, transmette les informations nécessaires au TAC de La Mitis pour la vérification de mon statut d'étudiant ou de celui de mon enfant lorsque celui-ci en fait la demande. De plus, je consens à ce qu'une photocopie de la carte étudiante valide pour l'année en cours ou de l'attestation d'études de l'établissement pour l'année en cours soit conservée dans le dossier de l'étudiant.

Signature de l'étudiant

(Ou celle du parent / tuteur légal si
l'étudiant est âgé de 11 ans et moins ou
de l'intervenant) :

Date :

Réservé à l'administration du TAC de LA Mitis Initiale de l'employée :

du ou des dossiers de l'utilisateur : _____

Accepté Refusé Renouvellement Date de Renouvellement : _____

2. À remplir par l'établissement scolaire (Attestation d'études émise par l'établissement d'enseignement)

(Si le demandeur est un étudiant âgé de 12 ans et plus à un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), **mais qu'il ne possède pas de carte étudiante**)

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Code permanent de l'étudiant : _____

Code d'organisme du MÉES : _____

Je certifie que le demandeur est reconnu comme étudiant dans notre établissement d'enseignement.

*Signature du responsable :
de l'établissement* _____

Date : _____

Apposer le sceau ou le timbre de l'établissement d'enseignement ici.

Réservé à l'administration du TAC de LA Mitis

Vérifié par un employé du TAC de La Mitis

Initiale de l'employée : _____